

Décision

Générale

colonial

Décision n° 964 accordant une permission de vingt jours a M. Rossi, ingénieur adjoint de travaux publicque.

n° 964

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 30/09/1947

Date de publication
1 septembre 1947

Date du numéro
30 septembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vull'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la demande la permission du 25 août 1947 de M. Rossi, ingénieur adjoint des travaux publics

Vull'avis favorable du chef du service des travaux publics.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de vingt jours, pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordée à M. Rossi, ingénieur adjoint des travaux publics. M. Rossi sera accompagné de son épouse et de son enfant. Art. 2. —La présente décision, qui aura effet pour compter du 15 septembre 1917 sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur en mission :L'inspecteur des affaires administratives

LIURETTE